Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Objet : Décontamination des terres polluées aux hydrocarbures de l'ex-site de DPB

Référence de l'AAO : S_DQHSE_112854

Avis n° : 029.../2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 08/10/2025

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics version n° 2 du Port Autonome de Cotonou publié sur son site web www.portdecotonou.bj, et par affichage au tableau d'affichage du PAC le 29 septembre 2025.

BON A LANCER DCMP - PAC

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la décontamination des terres polluées aux hydrocarbures de l'ex-site de DPB.

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de décontamination des terres polluées. Les prestations sont en lot unique et les variantes ne sont pas prise en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Email : fadahevigbe@pac.bj

et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics , **Bureau 111 situé au Rez de chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou de : 08h-12h30min et 14h-17h30min (GMT+1)** et /ou sur le site web : www.portdecotonou.bj.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de décontamination/dépollution/assainissement des sites pollués/souillés justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Avoir réalisé en tant que prestataire ou sous-traitant au moins un (01) marché de décontamination ou de dépollution ou d'assainissement au cours des cinq (05) dernières années (2020-2024) et de l'année en cours d'un montant minimum de **cent millions (100.000.000) de Francs CFA HT**, justifié par une copie de l'attestation de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception signé par le maître d'ouvrages ou son représentant ou une organisation internationale au Bénin, ou tout autres personnes morales de droit privé. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (page de garde, de signature et les pages portant le montant en copie simple) ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations,
- Disposer du personnel d'encadrement nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Fournir un engagement sur l'honneur a :

- ✓ Mettre à disposition des agents pour l'exécution de la prestation ;
- ✓ Mettre à disposition les moyens matériels suivants : **Pelles mécaniques ; Chargeuses ; Camions bennes (standards et étanches) ; unité de bioremédiation** ;
- ✓ Mettre à disposition et renouveler les équipements de protection individuelle (EPI) au personnel ;
- ✓ Déclarer le personnel à la CNSS et par conséquent payer au moins le SMIG ;
- ✓ Souscrire le personnel à une assurance maladie dont la prime d'assurance pour le panier des soins de base est de 80% conformément à l'article 18 de la loi n°2022-17 du 19 octobre 2022 portant modification de la loi n°2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin ;
- ✓ Souscrire le personnel à une assurance « Individuel accident », pour une meilleure couverture en cas d'accident de travail ;
- ✓ Fournir la fiche de données de sécurité (FDS) du détergent à utiliser ;
- ✓ Fournir un plan d'action visant à déterminer la situation du terrain et des eaux souterraines de la zone à traiter et ses environs ;
- ✓ Fournir une formation ATEX (Atmosphères Explosibles) au personnel intervenant en zones potentiellement explosives ;
- ✓ Former tout le personnel (avant le démarrage des prestations) à la technique du travail et au règles d'hygiène-sécurité relative à l'entretien et à la manipulation des produits ;
- ✓ Mettre à disposition des détecteurs de gaz calibrés ;

BON A LANCER
DCMP - PAC

✓ Fournir des certificats de vérification des machines de levage et accessoires, délivrés par un organisme agrée.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins égal à **deux cent millions (200.000.000) FCFA** justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention DGI. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en original ou en copies légalisées. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

BON A LANCER
DCMP - PAC

Ou

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **vingt-deux millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22 222 222) FCFA.** Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de décontamination/dépollution/d'assainissement des sites pollués/souillés justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait

du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels annuelle couvrant un risque contractuel d'un montant de **deux cent vingt millions (220 000 000) FCFA HT** valide sur la durée de l'exécution du marché ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Disposer du personnel d'encadrement nécessaire pour l'exécution des prestations ;
- Fournir un engagement sur l'honneur a :
  - ✓ Mettre à disposition des agents pour l'exécution de la prestation ;
  - ✓ Mettre à disposition les moyens matériels suivants : **Pelles mécaniques ; Chargeuses ; Camions bennes (standards et étanches) ; unité de bioremédiation** ;
  - ✓ Mettre à disposition et renouveler les équipements de protection individuelle (EPI) au personnel
  - ✓ Déclarer le personnel à la CNSS et par conséquent payer au moins le SMIG ;
  - ✓ Souscrire le personnel à une assurance maladie dont la prime d'assurance pour le panier des soins de base est de 80% conformément à l'article 18 de la loi n°2022-17 du 19 octobre 2022 portant modification de la loi n°2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin ;
  - ✓ Souscrire le personnel à une assurance « individuel accident », pour une meilleure couverture en cas d'accident de travail ;
  - ✓ Fournir la fiche de données de sécurité (FDS) du détergent à utiliser ;

BON A LANCER SCMP - PAC

- ✓ Fournir un plan d'action visant à déterminer la situation du terrain et des eaux souterraines de la zone à traiter et ses environs ;
- ✓ Fournir une formation ATEX (Atmosphères Explosibles) au personnel intervenant en zones potentiellement explosives ;
- ✓ Former tout le personnel (avant le démarrage des prestations) à la technique du travail et au règles d'hygiène-sécurité relative à l'entretien et à la manipulation des produits ;
- ✓ Mettre à disposition des détecteurs de gaz calibrés ;
- ✓ Fournir des certificats de vérification des machines de levage et accessoires délivrés par un organisme agrée.

Exigences financières :

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **vingt-deux millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22 222 222) FCFA.** Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

Et

- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises n'ayant pas trois (03) ans d'âge. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine.

7. Le délai de réalisation des prestations est de dix-huit (18) mois.

BON A LANCER
DCMP PAC

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 09/10/2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou** de 08**h -12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)**. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé aux candidats à leurs frais (Non requis). Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (**non applicable**) ou obtenu par voie électronique à l'adresse ci-après : avkouandete@pac.bj à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou au plus tard le 05/11/2025 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Salle de dépouillement (salle DJOUGOU) de la **Direction des Marches Publics du PAC, le 05/11/2025 à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions (2 000 000) FCFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite de site sera organisée à l'intention de tous les candidats le 22/10/2025 à 10H30mn (GMT +1). Le point de départ de cette visite est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès à la plateforme portuaire n'est autorisé qu'aux personnes munies des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

BON A LANCER DCMP - PAC

Fait à Cotonou le, 08 OCT 2025

Le Directeur des Marchés Publics

RÉP. DU BÉNIN Directeur des Marchés Publics (D. M. P.) PORT AUTONOME DE COTONOU

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE